

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 254 rapportant l'arrête n°1215 du 8 décembre 1948 complétant l'article 483 du Code pénal.

n° 254

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 184 4 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 1215 du 8 décembre 1948: Vu la lettre ministérielle n° 131/A. P. 4 du 7 janvier 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rapporté l'arrêté n° 1215 du 8 décembre 1948 portant promulgation des lois n° 48-1329 du 27 août 1948, com plétant l'article 161 du Code pénal, et n° 48-1330 du 27 août 1948 complétant l'article 483 du Code pénal.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où be soin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.